

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021
Affiché et consultable sur le site internet
(Extraits du PV – Les délibérations sont consultables en mairie)

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune des Epesses, dûment convoqué par Monsieur le Maire le deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente des Epesses, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAUNAY, Maire de la commune des Epesses.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20
NOMBRE DE POUVOIRS : 2
NOMBRE DE VOTANTS : 22
DATE DE CONVOCATION : 2 mars 2021

Sont présents

Jean-Louis LAUNAY, Philippe ALBERT, Hélène POINGT-GASKA, Stéphanie PELTIER, Nicolas FONTENEAU, Lise BERTRAND, François ROY, Laurence SAMSON, Blaise BOURASSEAU, Valérie VERDON, Emmanuel JARNY, Axel BORDELAIS, Laëtitia BOUSSEAU, Lyonel JEANOT, Marie-Thérèse BILLAUD, Éric BONHOMME, Marie-Josèphe BRIDONNEAU, Benoît JADAUD, Nathalie BIRON, Mickaël GODET.

A donné procuration

Madame Sandra VOLONTE a donné procuration à Monsieur Philippe ALBERT.
Madame Magalie COUSSEAU a donné procuration à Monsieur Mickaël GODET.

Absent

Monsieur Jérôme BARANGER est absent.

La séance est ouverte à 20h35.

Madame Laurence SAMSON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D-2021-015	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour et 2 abstentions),

DÉCIDE

Article 1 – d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :
260 000 € en report de fonctionnement et 775 482,92 € en report d'investissement,

Article 2 – d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe atelier relais
comme suit : 30 000 € en report de fonctionnement et 68 174,76 € en report
d'investissement,

Article 3 – d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe lotissement
n°5 – le Bois tranche 1, soit 146 763,71 € en report de fonctionnement,

Article 4 – d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe lotissement n°6 – le Bois tranche 2, soit 199 430,87 €, en report de fonctionnement,

Article 5 – d'affecter le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe lotissement n°8 – les Bortinelles, soit 94 831,32 €, en report de fonctionnement.

D-2021-016	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 9 voix contre,

DÉCIDE

Article 1 – de maintenir le taux d'imposition, pour l'exercice 2021, de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 33,92 %, taux de 16,52 % du département inclus,

Article 2 – de maintenir le taux d'imposition, pour l'exercice 2021, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 49,70 %.

D-2021-017	BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 2021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour et 2 abstentions), le budget principal 2021 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	3 034 350,00 €	2 974 148,85 €	6 008 498,85 €
Recettes	3 034 350,00 €	2 974 148,85 €	6 008 498,85 €

Article 2 – d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour et 2 abstentions), le budget annexe atelier relais 2021 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	115 000,00 €	160 224,85 €	275 224,85 €
Recettes	115 000,00 €	160 224,85 €	275 224,85 €

Article 3 – d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour et 2 abstentions), le budget annexe lotissement n°5 – le Bois tranche 1 2021 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	285 368,71 €	178 828,52 €	464 197,23 €
Recettes	285 368,71 €	178 828,52 €	464 197,23 €

Article 4 – d’approuver, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour et 2 abstentions), le budget annexe lotissement n°6 – le Bois tranche 2 2021 dont la balance générale s’établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d’investissement	Totaux
Dépenses	251 995,87 €	36 416,81 €	288 412,68 €
Recettes	251 995,87 €	36 416,81 €	288 412,68 €

Article 5 – d’approuver, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour et 2 abstentions), le budget annexe lotissement n°7 – le Bois tranche 3 2021 dont la balance générale s’établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d’investissement	Totaux
Dépenses	70 005,00 €	239 836,75 €	309 841,75 €
Recettes	70 005,00 €	239 836,75 €	309 841,75 €

Article 6 – d’approuver, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour et 2 abstentions), le budget annexe lotissement n°8 – les Bortinelles 2021 dont la balance générale s’établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d’investissement	Totaux
Dépenses	126 336,32 €	126 331,32 €	252 667,64 €
Recettes	126 336,32 €	126 331,32 €	252 667,64 €

D-2021-018	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
-------------------	------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d’autoriser l’octroi des subventions annuelles aux organismes selon le tableau ci-dessous :

Subventions 2021	Proposé
COS du personnel de la Ville des Herbiers	4 244,34 €
Adams	150,00 €
Foyer des jeunes	500,00 €
Foyer rural	5 700,00 €
Pélicans gym	3 000,00 €
Les Pas Pressés	250,00 €
Pélican dart’s	500,00 €
STTS	1 100,00 €

USESM	3 500,00 €
TakabouG	595,00 €
Tennis club	1 600,00 €
Volley ball	950,00 €
CCAS	Au maximum 15 000,00 €
Familles rurales	82 194,00 €

Article 2 – d'autoriser l'octroi des subventions exceptionnelles aux organismes selon le tableau ci-dessous :

Subventions exceptionnelles 2021	Proposé	
Pélicans gym	1 500,00 €	Si la manifestation a lieu
FIQS	3 000,00 €	Si la manifestation a lieu

Article 3 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

D-2021-019	CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC – MONTANT 2021
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de fixer le coût d'un élève de l'école publique à 747,10 € par élève,

Article 2 – de fixer le montant de la participation communale auprès de l'OGEC de l'école Saint-Joseph à 196 630,57 €,

Article 3 – de verser le montant de la participation communale selon les conditions fixées à la convention entre la commune et l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph, en date du 27 septembre 2016,

Article 4 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

D-2021-020	MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN – GROUPEMENT DE COMMANDES - MODIFICATION
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique – de désigner Monsieur Philippe ALBERT en tant que représentant suppléant de la commune des Epresses à la Commission d'Appel d'Offres de groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien.

D-2021-021	ASSISTANCE AU RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ASSURANCE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS DE LA COMMUNE DES EPESSSES
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'adhérer au groupement de commandes à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale des Epresses pour la passation des marchés d'assistance au renouvellement des marchés d'assurance,

Article 2 – de désigner la commune des Epresses comme coordonnateur du groupement de commandes,

Article 3 – de désigner que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres de la commune des Epresses,

Article 4 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

Article 6 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

D-2021-022	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE LOIRE-ATLANTIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de prolonger la durée de la convention entre la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique et la commune des Epresses, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020,

Article 2 – de fixer le taux de ressortissants MSA à 8,10%, pour la durée de cette prolongation,

Article 3 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente délibération et signer l'ensemble des documents nécessaires.

D-2021-023	TARIFS PISCINE 2021
-------------------	----------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de supprimer le tarif « apprentissage natation – les 10 cours »,

Article 2 – de supprimer le tarif « séance scolaire »,

Article 3 – de créer un tarif pour les écoles et accueils de loisirs des Epresses,

Article 4 – de créer un tarif pour les écoles et accueils de loisirs hors les Epresses,

Article 5 – de fixer les tarifs présentés ci-dessous, pour la piscine, au titre de l'année 2021,

OBJET	Tarifs 2021
Entrées	
Visiteur moins de 4 ans – ticket à l'unité	Gratuit
Visiteur de 4 à 16 ans – ticket à l'unité	2,20 €
Visiteur de 4 à 16 ans – carnet de 10 tickets	17,00 €
Visiteur plus de 17 ans – ticket à l'unité	3,80 €
Visiteur plus de 17 ans – carnet de 10 tickets	28,00 €
Pass entrée pour la saison 2021	120,00 €
Activités	
Activité – ticket à l'unité	7,00 €
Activité – carnet de 5 tickets	30,00 €
Divers	
Ecole / accueil de loisirs des Epresses	Gratuit
Ecole / accueil de loisirs hors les Epresses (coût par personne)	1,70 €
Location de la piscine à l'heure	75,00 €

Article 6 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente délibération et signer l'ensemble des documents nécessaires.

D-2021-024	CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE CLASSE ULIS – ECOLE SAINT-JOSEPH LE BRANDON – AUTORISATION DE SIGNATURE
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver la conclusion de la convention entre la commune des Épresses et l'école privée Saint Joseph – Le Brandon relative à la participation financière de la commune au titre de l'année 2021,

Article 2 – de verser une participation pour l'année scolaire 2020-2021 à l'OGEC St Joseph – Le Brandon des Herbiers pour deux élèves spicéens scolarisés en classe ULIS, pour un montant de 747,10 € par élève, soit un montant total de 1 494,20 €,

Article 3 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

D-2021-025	AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 11 – SECTION LES EPESSES / LES HERBIERS – AVIS SUR LE PROJET
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement de la RD 11 entre Les Epresses et Les Herbiers, sur la section comprise entre le giratoire RD 11 / RD 755 à l'extrémité Est du contournement Sud des Herbiers et le giratoire RD 11 / RD 27 à l'Ouest de l'agglomération des Epresses,

Article 2 – de demander aux services du Département d'être vigilants quant au traitement de la demande des associations de marcheurs « les Pas Pressés » et « les Pieds Z'ailés » concernant les circulations douces qui traversent la RD 11,

Article 3 – d'émettre un avis favorable au classement – déclassement des voies communales concernées,

Article 4 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente délibération et signer l'ensemble des documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Jean-Louis LAUNAY



